

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Municipale
de la Santé et de la
Prévention

14

Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, M'Hamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahima NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Céline LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de données statistiques entre la ville de Gennevilliers et la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, dans le cadre de l'Observatoire local de santé

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, consciente de l'intérêt tout particulier que présentent sur le plan économique et social les éléments d'informations dont elle dispose, marque, par la présente convention, sa volonté de transmettre les données sociales à partir de sa connaissance des allocataires de la commune de Gennevilliers.

Considérant que l'objectif de cette mise à disposition est le déploiement sur la commune d'un observatoire social et de la santé.

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'échange de données avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'Observatoire Local de Santé

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état
le 06/07/2023
Affiché le 06/07/2023
Exécutoire le 06/07/2023



Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20230706-DELIB-14-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Signé électroniquement le